



**PIGNY**

Téléphone : 02 48 69 31 45  
Mail : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 018-211801790-20251025-2025\_024-DE

**SLOW**

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2025

**Délibération n° 2025-024**

#### **Extension de la régie « location salle des fêtes »**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq octobre à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

**Date de la convocation : 16 octobre 2025**

**Date d'affichage : 16 octobre 2025**

#### **Nombre de Conseillers**

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

**PRESENTS** : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Céline HENG, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGE, Christine LOUBEYRE, Dominique COURILLEAU, Nathalie RIOU, Mickaël GENESTE, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY.

**ABSENTS EXCUSES** : Jonathan MAILET qui donne pouvoir à Céline HENG

**ABSENT** : Xavier BERNARD

**Secrétaire de séance** : Patrick PARFAIT

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-049 du 10 juillet 2020 autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L. 2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'acte constitutif d'une régie de recettes en date du 20 octobre 2025 ;

Vu l'acte de nomination du régisseur titulaire en date du 20 octobre 2025 ;

Vu l'acte de nomination du mandataire en date du 20 octobre 2025 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22 octobre 2025 ;

Le Maire soumet au vote la proposition :

- D'extension de la régie de recettes intitulée « Location salle Pigny » pour l'encaissement des produits suivants :
  - o Le repas des aînés
  - o Dons et participations
- De nommer Mme Sylvie OUZÉ régisseur titulaire de l'extension de la régie de recettes
- De nommer Mme Sophie PAPON mandataire suppléant de l'extension de la régie de recettes

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la proposition d'extension de la régie de recettes intitulée « Location salle Pigny » pour l'encaissement des produits suivants :
  - o Le repas des aînés
  - o Dons et participations
- De nommer Mme Sylvie OUZÉ régisseur titulaire de l'extension de la régie de recettes
- De nommer Mme Sophie PAPON mandataire suppléant de l'extension de la régie de recettes

Et ont signé tous les membres présents.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télerecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

Le secrétaire de séance,



P. PARFAIT

Le Maire,



P. RICHARD

Certifié exécutoire le :

Reçu en Préfecture le :

Publié sur site <https://pigny.fr> le :